la Norwège et la Suisse. Ces documents, qui sont livrés à la publicité, contiennent des indications pratiques qui vont être étudiées par la commission du travail de la Chambre.

Les incidents graves d'Haïti

Paris, 10 juin. — Une agence officieuse publie la note suivante :

« A la nouvelle de la mort de M. Rigaud, et des incidents qui se sont produits à Haïti, le gouvernement a demandé, à notre agent diplomatique, de lui adresser un rapport circonstancié, et il lui a prescrit, sans s'ingérer dans les affaires intérieures de l'île, de prendre, de concert avec l'amiral De Cuverville, toutes les mesures jugées nécessaires pour garantir la sécurité de nos nationaux. »

Elections en Hollande

La Haye, 10 juin. — Des élections générales onteu lieu pour la deuxième Chambre ; 66 résultats sont connus ; sont élus : 23 libéraux, 21 catholiques, 9 anti-révolutionnaires.

Il y a ballottage entre 13 libéraux, 11 anti-libéraux et 22 radicaux.

M. Nieuwenhuyse, chef du parti socialiste, est en ballottage. Les résultats d'Amsterdam ne seront connus que demain après-midi.

La question commerciale entre la Russie et l'Allemagne

Saint-Pétersbourg, 10 juin. — On assure ici, dan les sphères officielles, que le gouvernement russe a définitivement décliné les propositions d'arrangement commercial faites par le gouvernement allemand.

La récolte du coton en Amérique

Washington, 10 juin. -- D'après le rapport mensuel du bureau de l'agriculture, la condition moyenne de la récolte dans les dix Etats à coton est de 85 7/10

La superficie ensemencée ne représente que les 97 7/10 pour cent de celle de l'année dernière.

Un soldat tué accidentellement

Nimes 10 juin. — Le nommé Esteve, du 9e d'artillerie, a été trouvé mort, cette après-midi, dans un champ de tir de Massilian, il est tombé de cheval et a été écrasé par les caissons de canons qui suivait.

Le cadavre était tellement défiguré que l'identité n'a pu être établi que grâce au numéro matricule.

Un agent de police assommé à Lyon

Lyon, 10 juin. — Un sous-brigadier de la sureté, voulant arrêter un malfaiteur fut assailli par ce dernier, qui le jeta à terre, le frappa à coups de pied et de poing au point de le laisser pour mort au milieu du chemin. L'état de l'agent est très grave. L'assassin, qui se nomme Ventrou, a été arrêté.

Le tarif douanier

Paris, 10 juin. — Le ministre de l'agriculture s'est rendu à la commission des douanes pour régler avec elle certains points du tarif des douanes encore en suspens.

Malgré les réclamations des pêcheurs de sardines, la commission a maintenu les droits votés sur les poissons frais et salés. Cependant sur le *Stock-fish*, le droit a été rédnit de 48 fr., chiffre du gouvernement, à 15 fr.

En ce qui concerne les céréales, M. Develle a admis les droits sur les blés, orges et avoines ; il a soutenu également le droit de 3 francs sur le maïs, eu égard aux nouvelles reçues d'Amérique et de Russie qui annoncent une récolte fort abondante.

Le ministre a demandé à la commission d'accepter le projet réduisant momentanément les droits sur les blés et farines tel qu'il a été voté par le Sénat.

Sur la proposition de M. Jamais, la commission décide de faire discuter par la Chambre tous les droits sur les fruits destinés à la fabrication des boissons fermentées, raisins secs, poires, pommes, orge, houblon, en même temps que la question des vins et autres boissons. De cette façon, on évitera une double discussion.

Sur les huiles, le ministre maintient les droits autres que ceux sur l'huile de palme pour laquelle il accepte le droit de un franc voté par la commission.

Pour le lin et le chanvre, le gouvernement propose l'exemption et croit qu'on pourrait, à l'aide de primes, encourager cette culture.

Il maintient également l'exemption, excepté pour les graines de colza, d'œillettes et de camomille qui ont leurs similaires en France.

Le ministre déposera prochainement un projet sur les encouragements à la culture linière.

Maladie de Mgr Freppel

Paris, 10 juin.— On confirme que Mgr Freppel, évêque d'Angers, député du Finistère, se trouve dans un état de santé inquiétant.

Depuis un mois environ, il est éloigné de la Chambre et se trouve atteint d'un affaiblissement général qui inspire des craintes à ses amis.

La dynamite à Levallois-Perret

Paris, 10 juin. — M. Couturier, juge d'instruction, s'est rendu à Levallois-Perret pour commencer l'instruction de l'attentat commis par les anarchistes contre le commissaire de police de Levallois.

Procès-verbal de constat a été dressé.

Aucune arrestation n'a été opérée à cette heure, mais nous croyons savoir que des perquisitions sont imminentes.

La condamnation du « National »

Paris, 10 juin. — Le tribunal correctionnel vient, sur opposition, de confirmer le jugement de défaut qui avait condamné le *National* en la personne de son gérant, pour diffamat on envers le *Crédit industriel*, à deux mois de prison, 2,000 francs d'amende, 100,000 francs de dommages-intérêts et soixante-quinze insertions.

La Société fermière du journal en liquidation a été déclarée civilement responsable.

Nominations d'évêques

Paris, 10 juin. — Il est question, dit le *Gaulois*, dont nous ne reproduisons cette information que sous réserve, pour les deux sièges vacants aux évêchés de Saint-Flour et d'Angoulême, de deux membres du clergé parisien, M. l'abbé Donvain, curé de Passy, et M. l'abbé Van den Brule, curé de Saint-François-de-Sales.

M. l'abbé Donvain est patronné par Mgr l'archevêque de Bordeaux, et M. l'abbé Van den Brule par Mgr l'évêque d'Evreux.

Les employés de tramways

Paris, 10 juin. — Les employés de la Compagnie des tramways-nord et ceux de la Compagnie des tramways-sud se sont réunis dans la nuit de mardi à mercredi, au nombre d'environ 500, dans une salle de l'Hotel Modame, place de la République.

Ils ont formulé des revendications à peu près analogues à celles des employés de la Compagnie des omnibus, et comportant notamment la journée de travail de douze heures, partagées par un repos avec un minimum d'appointements de début; ils ont décidé la fondation d'une caisse de retraite qui sera alimentée, comme celle des Omnibus, par un versement annuel de 5 francs par employé et par un versement équivalent des Compagnies.

L'assemblée s'est séparée mercredi à quatre heures du matin, après avoir nommé un certain de délégués.

Une femme courageuse

Les événements de Manipour vont avoir un épilogue inattendu. On n'a pas oublié l'héroïsme dont fit preuve Mme Grimwood lors de la révolte indienne, qui coûta la vie à son mari.

Il paraît que cette courageuse jeune femme, — car elle a vingt-deux ans, — sera décorée de l'ordre de Victor a.

Ce serait la première fois qu'une pareille distinction serait accordée à une femme.

La croix de Victoria est exclusivement réservée aux actes de valeur extraordinaire devant l'ennemi.

Mme Grimwood a soigné, avec une rare bravoure, les hommes blessés à la résidence sous le feu des Manipouris pendant l'attaque. Elle a pu échapper avec un ou deux officiers.

Ses lettres ont été les premières révélations sur le véritable caractère de cette affaire de Manipour.

Les prétendus embarras financiers du Saint Siège

Paris, 10 juin. — L'*Agence Havas* communique la note suivante aux journaux :

« Nous donnons, d'après les cercles officiels du Vatican, la version suivante relative aux prétendus embarras financiers du Saint-Siége :

« Rome, 9 juin. — Tout ce qui a été dit et colporté au » sujet des pertes financières du Saint Siége est inexact. » Il n'y a ni malversation ni jeu de bourse. Tout se ré» duit à un simple manque de pratique administrative et » à une baisse sur plusieurs titres que le Vatican avait » acceptés comme garanties de fortes sommes à des per» sonnes jugées de confiance.

» On loue beaucoup le pape d'avoir voulu venir en aide » à des personnes restées fidèles et se trouvant, par suite » des circonstances, engagées dans des embarras finan» ciers. Le pape a cédé à un sentiment de générosité.

» M. Folchi, secrétaire de la commission cardinalice » du Denier de Saint-Pierre, a donné sa démission pour » des raisons personnelles. »

La grève des omnibus à Londres

On écrit de Londres :

« Depuis la grande lutte dans les docks, en 1888, il n'y » a pas eu qui ait obtenu la sympathie publique comme » celle que les employés de la General Omnibus Company de Londres ont commencée hier, à minuit. Ils demandent la journée de douze heures, et il est à peu près certain que la victoire est assurée. Un esclavage quotidiennement répété de 15 et de 17 heures par jour est réellement plus qu'on n'en devrait demander à la nature humaine. Privées de leurs 2,000 omnibus, les rues de Londres offrent un aspect presque monotone. La Compagnie a essayé de profiter des services de « blacklegs », mais il lui a fallu abandonner ce projet. Le fameux leader de la grève des docks, John Burns, a été arrêté par la police hier au moment où il empêchait la marche d'un omnibus que l'on avait sorti des remises. »

Un centenaire en Amérique

Paris, 10 juin. — Une dépêche de New-York annonce la mort, à l'âge de cent dix ans, de M. Charles King.

M. King était né le 15 janvier 1781. dans une commune des environs de Québec. A l'âge de sept ans, il alla s'établir avec ses parents à Saint-Hyacinthe, et plus tard il émigra au Massachussetts.

Tout en travaillant dans la ferme de ses parents, le jeune King avait trouvé le temps d'apprendre les métiers de charpentier et de charron qu'il a exercés tour à tour jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Etant sujet anglais, King avait fait la campagne de 1812 contre les Etats-Unis, et il paraît même que depuis plusieurs années il recevait une pension de l'Angleterre. Il s'était marié, à l'âge de vingt huit ans, avec une Canadienne française du nom de Marie Fevreaux, qui lui avait donné huit fils et six filles.

Le nombre de leurs descendants s'élève actuellement à près de quatre cents. Mme King est morte depuis dix-huit ans.

L'Egérie de M. de Bismarck

La *Presse* publie ceci :

« Les journaux de Berlin signalent, comme un incident politique curieux, la présence de la princesse Odelcaschi, chez le prince de Bismarck à Friederichsruhe.

» La princesse, d'origine autrichienne, est née comtesse Zichy; elle est entrée en janvier 1876 dans la famille romaine et catholique des Odelcaschi, par son mariage avec le prince Artnur, chambellan d'Autriche.

» D'une captivante beauté et d'une intelligence extraordinaire, elle a toujours été attirée d'instinct vers la politique. L'empereur Guillaume Ier la distingua pour son esprit, lui accorda crédit et autorité pour représenter ses idées à la cour de Vienne.

» Avec le prince de Bismarck, la princesse Odelcaschi eut des relations politiques plus intimes encore. Le chancelier lui confia souvent des missions politiques de la plus haute importance. Elle pass à Berlin et à Vienne, dans le monde diplomatique, pour avoir longtemps servi de lien entre MM. de Bismarck et Tisza. Et l'on remarquait avec curiosité, dans les salons de Vienne, que chaque fois que l'ancien premier ministre hongrois accomplissait un acte important de politique extérieure, la princesse Odelchaschi était allée depuis peu à Varzin. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Mort d'un Roubaisien à Buenos-Ayres. — Une triste nouvelle nous est annoncée.

Un jeune homme appartenant à une de nos honorables familles roubaisiennes, M. Carlos Delattre fils, vient de périr accidentellement à Buenos-Ayres. Il allait, le soir, prendre le bateau pour Montevideo, quand, trompé par l'obscurité, il est tombé à l'eau près d'une écluse. On l'a retiré presqu'aussitôt, mais déjà l'asphyxie était complète.

M. Carlos Delattre fils était ancien élève de l'Ecole polytechnique; il s'était associé à l'œuvre de ceux de nos concitoyens qui ont créé des établissements et des comptoirs roubaisiens dans l'Amérique du Sud. Sa nature sympathique et son mérite personnel lui avaient conquis parmi nous beaucoup d'amitiés.

Tous les Roubaisiens prendront part au deuil qui frappe M. Carlos Delattre père et sa famille.

La Chambre de Commerce se réunira à la Bourse demain vendredi, 12 juin, à 5 heures du soir. Réunion urgente. Question des cotons.

L'adoration solennelle du T. S. Sacrement aura lieu vendredi prochain, 12 courant, en la chapelle de la Visitation, boulevard de Strasbourg.

Les offices solennels de cette journée seront la messe chantée à 8 h. 1/2, et à 4 h. 1/2 le salut suivi du *Te Deum* avec sermon par le R. P. Dubois, Barnabite.

Un filou. — Mardi, après-midi, un individu d'une trentaine d'années, se présentait chez M. Vandromme, cabaretier, rue du Collège, et, peu de temps après, chez M. Pede-Vaske, à l'hôtel du Grand Cerf; il se fit servir à boire chez le premier et à dîner chez le second. Au moment de solder, l'individu, qui portait à la boutonnière, le ruban de la médaille du Tonkin, déclara qu'il était employé comme chauffeur dans une usine de la rue du Collège et que son patron lui avait conseillé de prendre pension à cet hôtel pour être plus près de son travail. « Au revoir, ajouta-t-il, et à ce soir... » Puis il sortit.

On alla aux renseignements et on apprit bientôt qu'on avait eu affaire à un vulgaire filou en quête d'un bon repas. Vers le soir, une des personnes qui avaient aperçu cet individu, vint prévenir M. Pède qu'il se trouvait chez M. Proot, charcutier : il venait, en effet, d'y demander l'aumône d'un petit pain et de charcuterie, ce qu'on lui avait accordé. C'est au moment où il se disposait à fuir, car il avait aperçu deux agents, qu'il a été arrêté. Il a déclaré se nommer Gustave Floquet, être âgé de 36 ans et exercer la profession de chauffeur, mais, en réalité, il ne fait absolument rien et n'a pas de domicile connu. Questionné sur les motifs qui l'avaient fait agir, il a répondu qu'il valait mieux faire ce qu'il faisait que de voler.

Il a été écroué au dépôt de sûreté de l'Hôtel-de-Ville.

Un vol, Grand'Rue. — Après sa journée de travail, un maçon M. Louis Hermas, regagnait son domicile Grand'Rue, quand il fut accosté par un jeune garçon avec lequel il avait naguère travaillé et qui l'invita à prendre *un verre* : ce qui fut accepté. Ce jeune garçon avait deux complices qui profitèrent de l'instant où leur camarade était attablé avec M. Hermas pour s'introduire dans la chambre de celui-ci et fouiller tout son mobilier : ils ont fait main basse sur des vêtements et sur une montre en argent. M. Hermas ne s'est aperçu que tard dans la soirée du vol dont il avait été victime; il a porté plainte, mais les voleurs sont déjà loin.

Une servante voleuse. — Dans la soirée de mardi une jeune fille d'une quinzaine d'années, dont on ne connaît pas le nom, se présentait dans une épicerie de la Grand'Rue, et demandait qu'on remplît de vinaigre un litre qu'elle tenait à la main. Pendant que le commerçant était allé dans un arrière-magasin, la jeune fille, qui est servante, croit-on, dans un estaminet de la rue Pierre-de-Roubaix, se pencha au-dessus du comptoir dont elle ouvrit le tiroir et y puisa à pleines mains. Au même moment, entra un petit garçon d'une huitaine d'années ; le bruit de la sonnette fit peur à la servante qui laissa tomber une pièce de deux francs et ne prit pas la précaution de refermer le tiroir. Elle n'attendit d'ailleurs pas le retour de l'épicier pour prendre la fuite.

Un vol rue du Moulin. — Mercredi matin, une ménagère de la rue du Moulin, Mme Decourselle, recevait la visite de sa propriétaire venue pour lui réclamer son loyer. Elle ouvrit le meuble où était enfermé son argent et s'aperçut que la serrure ne fonctionnait plus. Au moment de mettre la main sur la somme, elle constata que le petit panier dans lequel elle plaçait ses économies avait disparu. Cet objet, outre une somme de cinquante francs, contenait une chaîne en argent, deux ouvreris en métal blanc et un grand nombre de bibelots de peu de valeur. On ne peut savoir à quel moment ce vol a été commis, Mme Decourselle n'étant pas sortie de chez elle depuis lundi matin.

Un vol rue de Soubise. — Dans la nuit de mardi à mercredi, une bobineuse, Mlle Louise Meerschaut, habitant un garni dans la rue de Soubise, rentrait chez elle en compagnie de sa mère, quand elle s'aperçut que la porte du corridor était ouverte. Elle eut l'explication en arrivant à sa chambre à coucher. La serrure avait été fracturée et tout le linge qui se trouvait dans les armoires, enlevé : le montant de ce vol s'élève à environ trente francs. On croit être sur la trace du coupable qui ne serait autre qu'un parent de la jeune fille, un vagabond de la pire espèce qui avait habité la même maison et que le propriétaire, par suite de son inconduite, avait été obligé de congédier.

Une tentative de vol rue de Tourcoing. — En rentrant chez lui, mardi, vers onze heures du soir, un journalier, M. Hector Vanneste, fut presque renversé sur le trottoir de la rue de Tourcoing, par un individu qui portait aux pieds des chaussures de lisière et qui fuyait à toutes jambes. M. Vanneste cria : au voleur / Le fuyard se voyant sur le point d'être arrêté, car plusieurs jeunes gens, venant en sens inverse, se disposaient à couper la retraite de l'inconnu, laissa tomber un trousseau de clefs et plusieurs outils en fer et disparut par la rue Jacquard. Mercredi matin, M. Vanneste apprit que, dans la nuit, plusieurs trous avaient été percés dans les volets d'une maison voisine de la sienne.

Un enfant écrasé rue de la Paix. — Un groupe de jeunes enfants, qui sortaient de l'école, s'amusait, mercredi, vers quatre heures de l'après-midi, sur un des trottoirs de la rue de la Paix. Vint à passer la voiture de M. Gustave Vandaunaerde, marchand de charbons rue des Forteresses; au même moment, un des enfants, le petit Titteman, âgé de neuf ans, reçut une poussée d'un de ses camarades et tomba si malheureusement qu'il fut violemment serré entre la bordure du trottoir et la roue de l'équipage. Lorsqu'on l'a relevé, il avait le corps couvert de contusions; il a été transporté chez ses parents, rue du Nouveau-Monde. L'état du petit blessé est grave.

Un accident rue Lacroix. — Plusieurs enfants d'une dizaine d'années s'amusaient, mercredi matin, à courir l'un après l'autre. L'un d'eux, Emile Loridan, dont les parents habitent la rue de l'Ommelet, butta contre un pavé et tomba. Ses compagnons de jeu se moquèrent de lui, et comme il tardait à se relever, il fut l'objet de quolibets et d'agaceries. Une femme, Mme Tberghien vint à passer et releva le pauvre enfant qui portait au front une plaie qui ne mesurait pas moins de six centimètres de longueur. Le petit Loridan avait perdu connaissance et il fallut les soins d'un docteur pour le faire revenir à lui.

Une femme blessée rue de Lannoy. — La voiture d'un industriel de Tourcoing, passait, mercredi matin, rue de Lannoy, quand une femme de la rue Sainte-Elisabeth, Mme Malvina Desbonnets, qui se rendait rue des Filatures, n'eut pas le temps de se garer et fut renversée par le cheval. Les passants poussaient déjà des cris d'effroi car on craignait que la malheureuse ne fut écrasée par les roues de la voiture. Le conducteur eut la présence d'esprit de faire reculer immédiatement le cheval, et Mme Desbonnets en a été quitte pour quelques contusions peu graves aux mains et à la figure.

Un nid... dans la paille. — Le domestique de M. Lambert, marchand de paille, rue de Tourcoing, accourut prévenir son patron, mardi soir, que des malfaiteurs s'étaient introduits dans les magasins de fourrages rue de l'Alma. M. Lambert alla prévenir le poste du Pont Morel et, en compagnie des agents Delleuillie, Piuquet et Protin, se rendit rue de l'Alma où une perquisition fut opérée. On trouva, caché derrière des bottes de paille, quatre jeunes gens qui n'ont pas voulu dire les raisons pour lesquelles ils se trouvaient à cet endroit; ils se sont bornés à dire qu'ils avaient été enfermés par le domestique, ce qui a été reconnu faux.

Voici les noms de ces individus : Gustave Bonhenr, zingueur, rue Jacquart, cour Masurel ; Emile Dressens, mécanicien, rue de France; Emile Roussel, couvreur, rue de France. Ce peu intéressant quatuor a été écroué au dépôt de sûreté de la rue de St-Vincent de Paul.

Une arrestation pour outrages aux agents. — La police de sûreté a mis en état d'arrestation, mercredi matin, un pavoisseur âgé de 54 ans, Louis Ponthieu, pour tapage injurieux, outrages et rébellion envers la police.

Croix. — *La bagarre de dimanche soir.* — C'est par erreur qu'il a été dit qu'Aloïs Van Stiphout, dont il a été question dans le récit de la bagarre survenue, dimanche soir, rue de la Lainière, avait déjà été condamné à six jours de prison par le tribunal correctionnel de Lille ; Aloïs Van Stiphout n'avait été condamné qu'à un jour de prison, par la simple police.

Wattrelos. — *Un accident.* — Une voiture chargée de paille, revenait, mercredi matin du Bal ou, quand une femme de cinquante ans, Mme Debouve, qui venait en sens inverse, fut atteinte par le cheval et renversée. Elle a reçu des contusions à la tête et à deux doigts de la main droite mutilés par le sabot du cheval. Elle a reçu des soins dans un estaminet voisin. Ses jours ne sont pas en danger.

— *La fraude.* — Les préposés de douane, Louis Péloy et Dupont, de la brigade de Roubaix, étant de service, mercredi matin, dans la plaine des brûleries, ont attaqué deux individus qui ont pu leur imposer la fuite, abandonnant chacun un ballot renfermant du poivre en grains et des allumettes de contrebande. Un des fuyards a pu être rejoint : c'est un jeune garçon de vingt ans, Antoine Lejeune, ouvrier peigneur à Tourcoing ; il a été remis entre les mains de la gendarmerie. La valeur des marchandises s'élève à environ cent francs.

— *Un vol.* — Des malfaiteurs inconnus se sont introduits, la nuit, chez M. Henri Delfontaine, en fracturant la porte d'entrée et en cassant plusieurs carreaux. Ils ont brisé un coffret en bois dans lequel se trouvait une somme de quinze francs et une bague en argent. Ces deux objets ont été enlevés, mais ils n'ont pas trouvé la clef d'un meuble dissimulé dans du linge et qui aurait pu leur être d'une grande utilité, les voleurs ayant en vain essayé de fracturer le meuble.

Lannoy. — CONSEIL MUNICIPAL. — *Séance du 10 juin 1891.* — La séance est ouverte à 8 heures 0[0, sous la présidence de M. Edouard Parent, maire.

Sont présents : MM. Victor Bettremieux, adjoint ; Edmond Bétremieux Pajot, Oscar Bétremieux, Alfred Joly, Félix Mizeon, Albert Goudlé, Achille Deladerrière, Samuel Dujardin, Célestin Bettremieux, Michel Désiré, Louis Chevalier, Henri Desplechin.

Absents : MM. Jean Deroche et Jules Delporte.

M. le Maire M. Oscar Bétremieux, ayant été très occupé, n'a pas eu le temps de rédiger le procès verbal de la dernière séance qui sera lu à la prochaine réunion.

M. Desplechin. Ma proposition y sera insérée n'est-ce pas ? — M. le Maire. Votre proposition ayant été faite alors que le vote était acquis, je ne la ferai pas figurer au procès-verbal. — M. Desplechin. Je n'ai pas vu les factures relatives à ces fournitures de registres, je demande de nouveau le renvoi à la commission des finances. — M. Mizeon. C'est de l'enfantillage; le crédit a été voté. (De nombreux conseillers approuvent M. Mizeon.)

M. Desplechin. — Comment ce n'est pas sérieux ; je ferais remarquer que tous les ans, le budget est présenté à la commission des finances et qu'on en délivre des duplicata; pourquoi cette formalité n'a-t-elle pas été remplie cette année? Je veux que les commissions soient utiles à quelque chose. Je sais qu'on n'est pas obligé de délivrer des copies du budget, mais, comme il y a des précédents, j'ai bien mon droit. Il est nécessaire que la lumière soit faite, et je renouvelle ma proposition. — M. Joly. Je m'étonne que M. Desplechin revienne sur une décision prise. — M. Desplechin. Je m'étonne toute la discussion du budget et j'ai aussi demandé le renvoi d'une autre question. — M. le Maire. Que ceux qui acceptent le renvoi lèvent la main.

M. Desplechin. Je demande le vote secret et vous n'avez pas le droit de me le refuser, M. le Maire. — M. Gouble. M. le Maire a donné des explications concernant cette note et M. Desplechin a eu tort de ne pas en prendre connaissance.

On procède au vote : 11 voix se prononcent contre le renvoi et 2 pour.

M. Oscar Betremieux lit le rapport de la commission nommée pour la question relative à la gendarmerie. Ce rapport conclut à la construction, par la ville de Lannoy, d'une caserne sur un terrain situé à la limite de la rue Royale et de la rue du Rampart. La commission s'est entendue, pour cela, avec le propriétaire et espère que le Conseil ratifiera son choix. M. Corbière, lieutenant de gendarmerie, s'est rendu sur les lieux et a trouvé le terrain favorable. Les frais généraux s'élèveront à un total de 45,000 francs et il faudra recourir à un emprunt.

La commission demande d'abord que le conseil vote le principe de la construction d'une caserne par la ville de Lannoy et ensuite qu'il l'autorise à s'entendre avec M. Barbotin, architecte de la ville.

M. le Maire. Et les frais de construction s'élèveront à combien ? — M. Oscar Bétremieux. A 31,500 francs. — M. le Maire. Ce ne sera pas suffisant. — M. Oscar Bétremieux. Dans cette somme, il y a au moins 18.0 fr. pour imprévus. — M. Victor Bettremieux. Nous devons nous attacher avant tout à conserver la gendarmerie à Lannoy. — M. Gouble. La ville ne refuserait pas de s'imposer un peu pour conserver la gendarmerie.

M. le Maire. Vous n'avez pas d'autre projet ? En voilà un que je vois vous soumettre. Tout d'abord on m'a reproché de ne pas avoir assez tôt avisé le Conseil de la question. Cette question, selon moi, est plus cantonnale que communale. Voici le rapport concernant la construction d'une caserne du même genre à Saint-Amand. La première remarque à faire, c'est qu'il n'y a pas lieu d'attacher d'importance à la distance entre la caserne et la gare. M. le Maire communique un autre rapport relatif à la même construction à Seclin. Comme vous le voyez, ajoute-t-il, le préfet ne trouve pas nécessaire de posséder la gendarmerie au centre de la ville.

M. Gouble. La municipalité de Solesmes a pu se désintéresser de cette question du moment que la construction avait lieu sur son territoire. — M. Victor Bettremieux. Comment se fait-il alors qu'à la préfecture on soit étonné que cette question n'ait pas été examinée il y a un ou deux ans.

M. le Maire. Je viens de vous en donner le motif. — M. Victor Bettremieux. C'est à la municipalité et à son maire d'aller de l'avant. — Un conseiller. La question vaut la peine de faire un sacrifice. — M. le Maire. Qu'entendez-vous par le mot sacrifice ?

M. Gouble. Imposer les contribuables. — M. le maire. Moi, j'appelle faire des sacrifices quand on met de l'argent de sa poche. La caserne va coûter 45.000 francs, ne pourriez-vous pas trouver, dans Lannoy cette somme, à raison de 3 0,0. Il ne s'agirait pas d'un prêt bien entendu; les propriétaires formeraient ensemble une société qui serait propriétaire; j'avoue qu'il me serait désagréable de voter des centimes additionnels; quand on dit faire des sacrifices ce n'est pas imposer les petits contribuables. Le projet que je propose éviterait ces impositions et dans ce cas, je me rallie complètement au projet de construction proposé par la commission.

M. Gouble. Nous pouvons consulter les petits contribuables. — M. le Maire. Vous n'en avez pas le droit. — M. Gouble. Officiellement, non, mais d'une façon privée, oui.

M. Dujardin. Tous les habitants indistinctement demandent que la ville de Lannoy conserve la gendarmerie. Un conseiller. Les gendarmes achètent des denrées et en conséquence font marcher le commerce.

M. le Maire. Qu'est-ce que rapporte la gendarmerie à la ville ? Ils prennent leurs repas chez Potin, à Lille leur pain au dehors, etc. : je vous le dis et j'en suis certain. Je vous engage vivement à examiner mon projet, quand il ne s'agit que de voter, ce n'est pas bien difficile. Une discussion s'engage alors entre conseillers.

M. Edmond Betremieux. Le projet de M. le Maire est de confier à une société de propriétaires la construction de la caserne. La Commission devient ainsi nulle et la ville n'aura jamais la propriété de l'édifice. D'ailleurs, les plans doivent être déposés pour le 5 juillet, dernier délai, le Préfet nous l'a formellement déclaré et le projet qu'on nous présente ne peut aboutir pour cette date. Il est préférable de nous en tenir à celui élaboré par la Commission.

M. Desplechin. Je suis d'avis qu'il y a lieu d'examiner tous les projets soumis et ce n'est pas 24 heures qui peuvent causer le retard qu'on craint. — M. Mizeon. Ce n'est pas à nous à donner le plan à la gendarmerie, mais il appartient à celle-ci de nous le procurer (Bruit. Non, non.)

M. le Maire. Attendez jusqu'à demain soir; examinez le projet que je soumets et rien n'empêche que le Conseil reste en permanence, car je ne voterai pas dans des conditions semblables. — M. Edmond Betremieux. Je m'étonne que vous présentiez un projet alors que vous aviez dit que vous vous désintéressiez de la question. (Bruit.)

M. Desplechin. Alors, M. le Maire, vous trouverez des prêteurs à raison de 3 0,0 ? — M. le Maire. Je ne dis pas cela. (Ah ! Ah !) — M. Edmond Betremieux. Je demanderai si nous devons, nous Conseil, nous désintéresser de la question. (Non, non.) — Nouvelle discussion entre conseillers.

M. Dujardin. Pourquoi ne pas attendre deux jours ? M. Edmond Bétremieux. Dans quinze ans, la construction, au moyen d'un emprunt à des habitants de Lannoy deviendra notre propriété et rapportera des rentes. Nous acceptons d'attendre jusqu'à demain soir et si vous n'apportez pas de réponse définitive, on marchera en avant.

M. le Maire. Ah, mais non, c'est à la commission à faire des démarches (Bruit). — M. Edmond Betremieux. J'ai vu tous les fabricants et personne ne veut prêter à moins de 3 1/2 0/0. — M. Joly. M. le Maire trouvera-t-il à 3 0,0 ?

M. le Maire. Ce n'est pas prêter puisque ceux qui avanceront la somme deviendront propriétaires. — M. Désiré. Il faut laisser la commission libre d'agir. — M. Joly demande qu'on vote le principe de la construction par la ville.

M. Desplechin sollicite le renvoi de ce vote à demain. Si l'Etat ne construit pas lui même, c'est qu'il n'y trouve pas d'avantage. On pourrait même demander au Conseil général d'ajourner sa décision.

La discussion continue sur ce ton, puis le Conseil décide de se réunir de nouveau demain jeudi à huit heures du soir. La séance est levée à 9 heures 10.

Que de fois l'on hésite à se servir d'eaux de table dont la composition suspecte inspire, à juste titre, les méfiances les plus légitimes !

Au contraire, l'emploi de l'eau du Saulchoir est entièrement basé sur la science et sur des données exactes : des illustrations médicales et scientifiques ont reconnu son efficacité, tant comme eau de table digestive que comme produit tonique et réparateur. C'est le plus économique et le meilleur des ferrugineux contre la chlorose, l'anémie, la névrose, le manque d'appétit, l'épuisement.

Il suffit, pour se convaincre de la vérité de cette assertion, de parcourir les attestation flatteuses que le Saulchoir a méritées de savants compétents. Nous ne saurions donc trop recommander au public, à l'approche de la bonne saison, de se munir d'eau de cette excellente source : on en trouvera à la brairie du *Journal de Roubaix*, chez MM. Delaporte, Deschodt, Quaghebeur, Denise, Corbeaux, Delarra, Duburcq, Canbert, Wicart, Fontaine, Richert, Coille, Druelle, Leroy, Bole, Deberdt, Auguste Legrand, Leflon, Delelis, Turbur, Hennequant, Taillier, Florquin, Logez; chez MM. Montagnies, rue du Bois; Tiberghien, Calonne et Duthoit, rue de l'Epeule ; Denhevel, rue Saint-Georges ; Durant, Dewaele, rue de l'Ermitage ; Guignet, rue Archimède ; Dauwe-Parent, rue de la Chapelle-Carette ; Ducoulombier, Henri Voreux, rue de l'Ommelet; Spriet-Voreux, rue de Tourcoing; Bernard-Spriet, rue de Lannoy ; Dubus-Delespierre, rue de l'Alma ; Felix Tilge, rue Jacquard ; Oudar-Florin, place du Trichon ; Leconte-Contamine, place de la Liberté ; Desfonmaines, Grande-Place ; à l'Epicerie Centrale; Jacquart-Levergie, rue Pellart ; J. Barbry, herboriste, rue du Bois. 53254—26529

Laiterie de la Macquellerie. — Lait garanti pur non écrémé. (*Voir annonce 3e page.*) 26703

LE MASSON, dentiste,

cabinet fondé en 1866. Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.

Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.

24863—49520

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REPOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix* — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

11 JUIN 1720. — Sentence du lieutenant et des échevins de Roubaix, sur procès-verbal dressé par les égards dans leur visite faite à Mouveaux, condamnant plusieurs manufacturiers à des amendes de 20, 28 et 45 florins, « pour courtiersse d'avoir mis le nombre de filets dans les chaînes des commandes saisies par les égards dans leur dite visite » (*Archives de Roubaix*, HH. 41, f° 34 verso).

SUCCÈS UNIVERSEL

L'on a vu rarement succès plus mérité.
En France, à l'étranger, tout partout sur la terre,
En Chine, en Amérique, grâce à sa bonté,
Le savon de FERRAILLE au public en plaire.

Savonnerie FERRAILLE Aîné

à CROIX, près Roubaix. 26993d

TOURCOING

Le conseil municipal s'est réuni mercredi soir, en séance extraordinaire.

Nous donnons plus loin le compte rendu de cette réunion qui présentait peu d'intérêt.

La délibérat on la plus importante a été l'approbation du tableau des offres pour les expropriations en vue des grands travaux.

Le baptême des cloches. — Cette cérémonie laissera un impérissable souvenir à tous ceux qui en ont été témoins. Et ce n'est pas seulement tout Tourcoing qui a affiné dans la vaste église et sur la place des Halles ; mais encore une foule de Roubaisiens et un grand nombre de personnes accourues des localités voisines.

On voyait du monde partout : sur la palissade, sur les murailles, sur les toitures qui font face au grand portail, c'était partout des grappes humaines. Il en était de même à toutes les maisons de la place des Halles et du contour St-Christophe qui donnent sur l'entrée de l'Eglise.

On avait apporté des échelles et chaque échelon avait un occupant ; on avait amené de nombreuses voitures : on ne se contentait pas de regarder de l'intérieur, mais on escaladait le dessus et on s'y tenait en rangs serrés par un vrai miracle d'équilibre.

Le temps, si mauvais mardi, est resté beau, quoique sans soleil, pendant toute la journée.

Les 4 cloches avaient été *habillées* dans la matinée par Mlles Delepoulle sœurs, rue des Anges. Elles étaient superbes ces cloches, comme un enfant chéri qu'on présente au baptême. Tous les ornements avaient été donnés par les Parrains et Marraines, savoir :

Pour le Bourdon, M. G. Desurmont-Motte et Mme Leclercq-Tiberghien.

Pour la cloche de 1500 kilog., M. Herbaux-Sion et Mme Dewavrin-Lorthiois.

Pour celle de 1400 kilog., M. Flipo-Desurmont et Mme Lemaire-Caullez.

Et pour la plus petite, M. Denis-Frys et Mme Christory-Jacquart.

Les cloches étaient revêtues d'abord d'une belle étoffe rouge dite « Anacoste » puis du haut en bas de riches dentelles artistement drapées.

La partie supérieure était garnie d'une sorte de chapeau formé de couronne et de passementerie à glands d'or.

Le carré réservé en avant du portail formé par des mots; le clocher du haut en bas était garni d'innombrables bannières, flammes, oriflammes, ronges, blanches, jaunes et bleues. Les quatre clochetons étaient réunis par des cordons de ces mêmes flammes, du plus gracieux effet.

Les portes de l'église ne se sont ouvertes qu'à 3 heures moins le quart. En un clin d'œil elle a été comble.

Tous les lustres étaient allumés et le maître autel était resplendissant de lumières.

Un peu après trois heures un grand mouvement se produit dans la foule; c'est le cortège qui fait son entrée; en tête le suisse, les enfants de chœur, de nombreux prêtres étrangers, M. le chanoine Lesne, archiprêtre de Saint-Maurice à Lille, MM. les chanoines Leblan, principal du collège, Delassus, directeur de la *Semaine religieuse* ; Destombes, doyen de Lannoy, Debrabant, doyen de Notre-Dame, Van Bockstael, doyen de Saint-Christophe, M. Carlier, vicaire-général, M. le vice-doyen de Marcq-en-Barœul, etc., etc.

Puis venait Mgr Thenret, évêque de Monaco, donnant la bénédiction à la foule agenouillée sur son passage.

Le cortège était fermé par les parrains et les marraines qui se sont séparés à l'entrée du chœur ; les dames se sont placées à gauche et les parrains à droite.

Le lutrin et la maîtrise exécutaient magistralement un chant liturgique d'un très-puissant effet.

M. le vicaire général Carlier, précédé de M. l'abbé